

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire à la Mairie **le 2 septembre à 19 heures 00**. La réunion se tiendra dans la salle du **Conseil Municipal – 4 rue de la Mairie**.

Le 26 août 2024

Le Maire,



Bruno CALEIRO

ORDRE DU JOUR (session ordinaire) :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024,
2. Délibération pour adhérer au groupement de commandes pour l'achat de matériels pour la récupération des mégots avec la Communauté de Communes Thelloise,
3. Délibération afin d'approuver le rapport annuel de l'adto-sao,
4. Délibération afin d'accepter le don de Monsieur Bruno CALEIRO,
5. Délibération afin de créer un poste d'adjoint technique à temps complets et suppression des deux postes à temps non complet
6. Délibération afin d'actualiser le tableau des emplois,

Questions diverses